N°39 - Août 2015

photo Pascal Woillard

Edito

Vous souvenez-vous de l'action « Nature Alert » destinée à préserver la nature européenne, qui a fait l'objet d'un article dans le bulletin du mois de mai dernier ? Cette action visait à mobiliser les citoyens à participer à la consultation publique de la Commission européenne sur la législation nature en Europe – les Directives "Oiseaux" et "Habitats", menacés d'être revus…

Natagora a annoncé le succès de l'opération, menée en collaboration avec Natuurpunt et le WWF, et qui s'est clôturée ce 26 juillet. En effet, pas moins de 520.325 personnes (!) y ont participé au sein des différents pays européens. Ce résultat bat - et de loin - toutes les consultations précédemment organisées par la Commission européenne ! Les belges ne sont pas à la traîne, 39.468 d'entre nous se sont mobilisés lors de cette consultation, et 10.044 se sont manifestées via le site de Natagora (le reste étant à attribuer à l'action des partenaires belges Natuurpunt et WWF)…

Éditeur responsable : R. Vanhamme - robrnob@gmail.com
16 rue des Tanneries, 5580 Rochefort

Rédactrice : G. Delaite - gwenaeldelaite@hotmail.com
5, rue du Charron, 5580 Villers-sur-Lesse

MERCI à tous ceux qui ont participé ! Nous pouvons être fiers de nous…

Ce mois-ci, c'est le retour d'un évènement phare de Natagora, et en articulier pour notre régionale : la Nuit des Chauves-souris ! D'autant que pour cette édition, une surprise vous attend. Pour patientez, découvrez la bonne nouvelle qui nous est parvenue durant ce mois de juillet… elle se trouve en page 21 !

Enfin, n'oubliez pas : vous aussi vous pouvez participer à l'élaboration de ce bulletin de liaison, que ce soit en envoyant une photo, un témoignage, une émotion, un article, une suggestion… ou une demande ! N'hésitez pas !

Bonne lecture... et à très vite !

Gwenaël

Sommaire

Recensement des papillons de jardin	3
À la découverte des papillons au Ry d'Howisse à Wavreille	4
Activité de coloriage : Fais réapparaître le papillon !	5
Que défend Natagora ?	6
Natura 2000 - Mais au fait, de quoi s'agit-il ?	10
Un nouveau site Natura 2000 en Famenne	13
Le Ministre Collin cède au lobby de la chasse !	15
29 août 2015 - La Nuit Européenne des Chauves-souris	17
La Nuit Européenne des chauves-souris passe aussi par la Famenne !	20
Découverte exceptionnelle d'une colonie de chauves-souris rares	21
Le Coin des Irréductibles!	24
A lire, à transmettre, à méditer...	29
Les insolites du mois	30

www.natagora.be/famenne

www.facebook.com/NatagoraFamenne

natagora
Famenne

Recensement des papillons de jardin

Le week-end des 1er et 2 août 2015, a lieu la 9e édition du recensement des papillons de jardin. Cette grande opération citoyenne est un des outils permettant d'adopter de meilleures stratégies de conservation.

Comment participer au recensement ?

- Observez les papillons qui visitent votre jardin le week-end du 1 et 2 août. Comptez-les et encodez directement vos relevés sur notre site (lien ci-dessus). Vous pouvez télécharger un tableau avec la liste des espèces les plus fréquentes et le remplir avant de communiquer vos relevés.
- Pour les identifier, vous pouvez vous aider de la liste visuelle interactive qui illustre les espèces de papillons observées dans les jardins ou vous procurer le poster. Un conseil : repérez-les déjà les jours précédant le week-end du recensement et postez vos photos sur www.facebook.com/natagora .
- Pour chaque espèce, notez le nombre maximum d'individus que vous avez comptés au même moment au cours du week-end (NE PAS additionner toutes les observations de la même espèce).
- Il n'est pas obligatoire de participer les deux jours, mais vous augmenterez vos chances de voir plus d'espèces si vous passez plus de temps.
- Si vous repérez des espèces qui ne figurent pas dans la liste, ajoutez-les.
- Si vous n'observez aucune espèce durant le week-end, communiquez-nous tout de même votre relevé car l'absence de papillons dans certaines localités est une information.
- Si vous n'êtes pas disponible ce week-end là, vous pouvez renseigner les papillons observés quelques jours avant ou après.

À la découverte des papillons au Ry d'Howisse à Wavreille

En ce mois d'août qui arrive à grands pas, la régionale de Natagora Famenne et le LIFE Prairies bocagères vous convient à une balade guidée à la découverte des insectes, et plus particulièrement des papillons, dans les bois et prairies fleuries de la réserve naturelle du Ry d'Howisse.

A la fin de la balade, un lunch vous sera offert par la Régionale !

Rendez-vous le dimanche 2 août 2015 à 10h
à l'église de Wavreille, rue du Patronage (fin vers 13h)

N'oubliez pas de prendre vos bottes !

Tabac d'Espagne – Photo Patrick Lighezzolo

Pour plus d'infos :

Patrick Lighezzolo : 0495 63 08 15
- patrick.lighezzolo@natagora.be

Robert Vanhamme : 0498 10 02 71
- robrnob@gmail.com

Coloriage : faire réapparaitre le papillon !

Descriptif de l'activité

Dans la ligne ci-dessous, colorie en jaune les numéros placés à côté de ce qu'aiment les papillons et en bleu sous ce qu'ils n'aiment pas.

1 du soleil

2 des pesticides

3 des hautes herbes

4 des fleurs sauvages

5 une pelouse bien tondue

Colorie ensuite dans les mêmes couleurs que ci-dessus chaque case numérotée du dessin ci-dessous. Les cases sans numéro seront noircies. Si tu as choisi les bonnes couleurs, tu verras apparaître l'un des plus beaux et des plus grands papillons de Wallonie : le Machaon

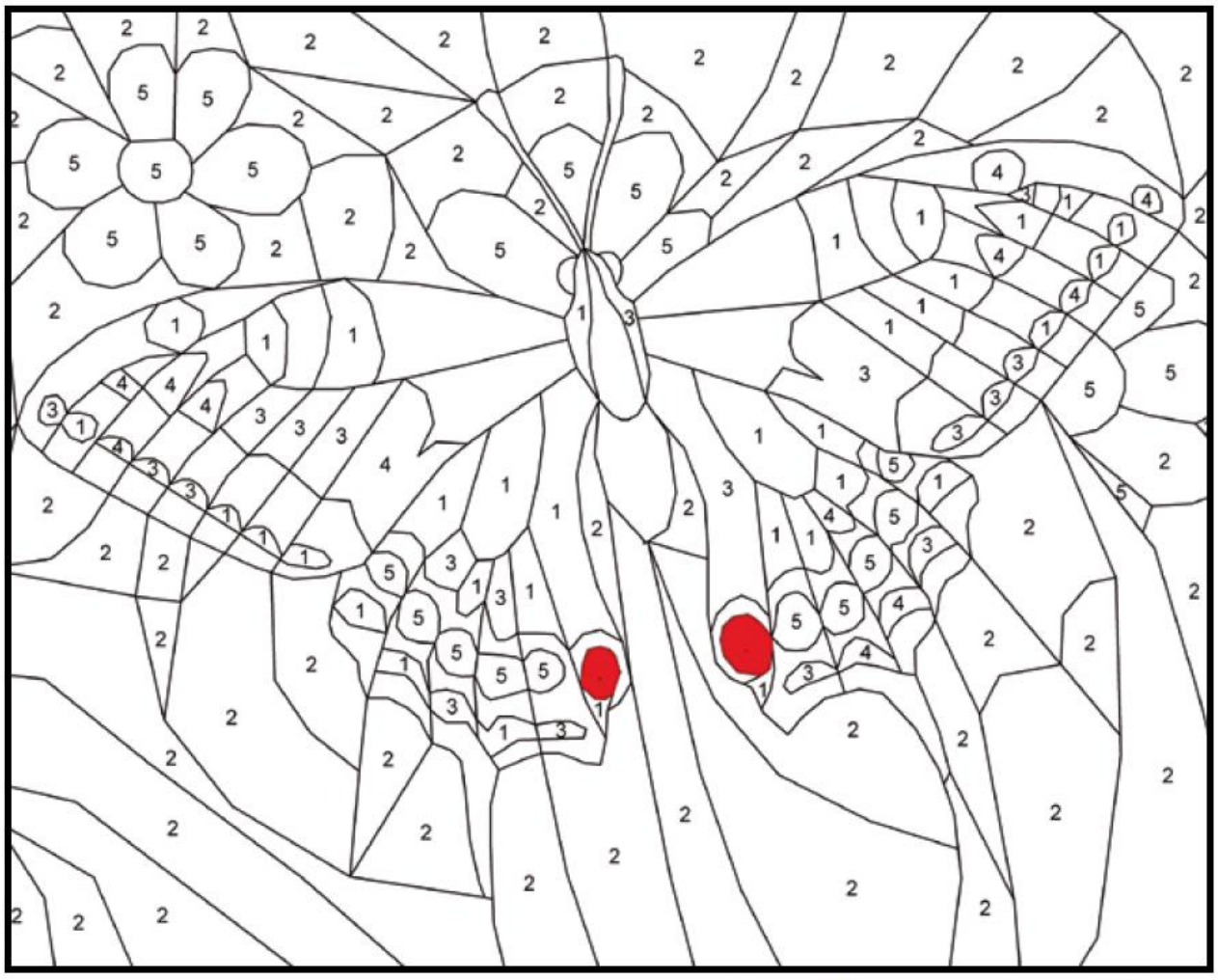

Ce jeu a été réalisé par l'équipe du Life-Papillons

Plus d'infos sur : WWW.life-papillons.eu

Devine, qui papillonne au jardin ?

Dossier pédagogique

natagora
la nature avec vous

Que défend Natagora ?

Vous avez certainement remarqué, via les communiqués de presse de Natagora que nous relayons régulièrement via notre Bulletin de liaison, que Natagora, au-delà du traitement de nombreux dossiers, dispose en son sein d'une cellule militance qui fait part des revendications de l'association aux politiques...

Une nouveau folder « Nos priorités : que défend Natagora » vient d'être édité et résume les principales de ces revendications.

Cette synthèse peut s'avérer fort utile pour argumenter nos positions, notamment sur les stands, et ouvrir la discussion aux sujets qui nous préoccupent.

Vous pouvez trouver ces folders dans les bureaux de Natagora, à Namur, Bruxelles et Liège.

Vous le retrouverez dans son format d'édition en annexe de ce Bulletin, mais le voici détaillé également ci-dessous.

Natagora vous propose d'être ambassadeur de la nature
autour de chez vous !

⇨ http://www.natagora.be/militance

natagora
Famenne

NOS PRIORITÉS

Que défend Natagora ?

En plus de ses missions de conservation, d'étude et d'éducation, Natagora veille à mettre la biodiversité au cœur des débats politiques et à fournir des outils aux décideurs.

Résumé de nos principales revendications.

www.natagora.be/militance

natagora
la nature avec vous

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Stopper l'**urbanisation** galopante des terres !

L'urbanisation est une des principales causes de régression de la biodiversité, par destruction et fragmentation des habitats. Elle doit être maîtrisée et des contraintes claires doivent être instaurées afin d'éviter l'étalement urbain, garantir l'attractivité des centres de villes et de villages existants, préserver les zones non urbanisables (notamment la zone agricole) ainsi que le réseau écologique. De plus, face au constat de nombreuses dégradations de sites d'intérêt biologique, une protection renforcée doit s'organiser via la limitation ou l'interdiction de l'urbanisation de ces sites, l'interdiction de remblais en zone humide ou inondable et le renforcement des mécanismes infractionnels.

Un statut pour nos **paysages** !

Appréhender le paysage relève d'un difficile équilibre entre caractéristiques objectives et aspects subjectifs. Cet équilibre est souvent rompu, notamment dans l'approche du développement éolien. Les ensembles paysagers wallons méritent donc l'adoption d'un cadre légal clair avec des outils concrets pour trancher dans les conflits d'intérêts divergents. La gestion du territoire et de ses paysages, ainsi que leurs interrelations avec la nature, doivent être clarifiés et s'inscrire dans le respect de la Convention européenne du Paysage.

Annick Pironet

natagora
Famenne

NATURE

Réserves naturelles : 1 000 ha/an, sinon rien !

Avec moins de 1 % du territoire wallon sous statut de réserve naturelle (contre 3 % en Flandre), la Wallonie se situe bien en deçà des 5-10 % préconisés. Natagora souhaite la création de 1000 ha de nouvelles réserves naturelles par an et, évidemment, l'allocation des moyens suffisants pour atteindre cet objectif. Le maintien du partenariat entre la Wallonie et les associations pour la création de nouvelles réserves naturelles, ainsi que leur reconnaissance officielle, est indispensable pour mener à bien cet objectif !

Natura 2000 : on accélère !

À ce jour, tous les sites Natura 2000 n'ont pas encore été désignés. Or l'état de conservation de la majorité de nos espèces et nos habitats d'intérêt communautaire est considéré comme mauvais. Il y a donc urgence ! Bruxelles et la Wallonie doivent rapidement implémenter correctement cet outil efficace pour la protection de la nature. L'ensemble des sites doivent être désignés par arrêtés, la cartographie finalisée et les sites restaurés pour atteindre au plus vite un bon état de conservation.

Blaireau-Panda : même combat !

Après avoir récupéré un effectif convenable, le blaireau (le « panda de nos forêts ») est à nouveau menacé. L'accusant, souvent à tort, de dégâts occasionnés aux cultures, certains veulent lui retirer son statut d'espèce protégée. Natagora s'y oppose ! Elle sera également vigilante aux espèces comme le castor, le cormoran, le héron ou le loup dont la cohabitation avec l'homme peut, parfois, entrainer des conflits.

Rudi Dujardin

AGRICULTURE

Agriculture doit rimer avec environnement.

Il est urgent de changer de modèle agricole en soutenant une agriculture qui respecte l'environnement et la santé, préserve et gère les ressources naturelles sur le long terme, crée de l'emploi local, fournit des produits de haute qualité sanitaire, nutritive et gustative et permet d'assurer notre souveraineté alimentaire.

La gestion de la biodiversité et des paysages fait partie des missions des agriculteurs. Ce rôle doit être soutenu par une règlementation adaptée et l'accès aux aides des deux piliers de la Politique agricole Commune.

Verdissement ou greenwashing des budgets agricoles ?

L'argent public destiné à l'agriculture doit être consacré à la production de services à la collectivité. Dès lors, Natagora demande à la Wallonie de maintenir un soutien fort et continu au programme agri-environnemental et à l'agriculture biologique. De même, l'efficacité des mesures de verdissement de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC 2014-2020) devra être évaluée : ces mesures sont-elles réellement adéquates pour enrayer la perte de biodiversité ?

Xavier Janssens

natagora
Famenne

FORÊT

Quelle **forêt** pour le futur ?

La gestion forestière doit prendre en compte la capacité d'évolution et d'adaptation aux changements climatiques en favorisant une forêt constituée d'espèces variées indigènes, d'âges différents, abritant un cortège d'espèces végétales et animales diversifiées. Pour cela, Natagora demande l'abandon de la notion d'équilibre entre peuplements résineux et peuplements feuillus dans la forêt wallonne, pour favoriser les feuillus. Elle demande également l'extension du réseau de forêts intégrales en Wallonie et à Bruxelles (Forêt de Soignes).

Chasse : moins, moins, et encore moins de sangliers !

La surdensité des ongulés et cervidés est une des principales menaces pesant sur la biodiversité en forêt. Le plan stratégique de réduction des populations de grands gibiers élaboré en 2012 doit être poursuivi et renforcé. Natagora insiste sur la gestion des « points noirs » et sur un contrôle effectif des plans de tir, afin d'aboutir définitivement à l'interdiction du nourrissage artificiel du gibier sur l'ensemble du territoire wallon.

Étienne Branquart

EAU

Des **pesticides** imbuvables.

La préservation et l'amélioration de la qualité de nos ressources en eau est une priorité. En effet, 30 % des eaux de surface sont dans un mauvais état chimique. De plus, les eaux souterraines restent partiellement dégradées par des pollutions par les nitrates et les pesticides. Dès lors, l'interdiction de vente des pesticides aux particuliers et la promotion de leurs alternatives est une décision à prendre de toute urgence.

APPRENEZ À AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT !

Vous voulez réagir à votre niveau face aux dégradations de l'environnement ? Vous désirez savoir que faire face à des pulvérisations de pesticides sur les accotements publics, l'arrachage de haies en période de nidification, le drainage d'un marais, le non-respect du plan de secteur… ?

Devenez un militant pour l'environnement et rejoignez une régionale Natagora : www.natagora.be/regionales

Contactez la cellule militance de Natagora pour découvrir les outils à votre disposition : action@natagora.be – 081/390 720

Imprimé sur papier 100 % recyclé | NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE | É. R. : Philippe Funcken – Natagora asbl – Rue Nanon 98 – 5000 Namur | 150605

Natura 2000
Mais au fait, de quoi s'agit-il ?

Retour sur un triste (blessant même!) amalgame du journal L'Avenir dans son édition du 24 juillet dernier, au démarrage de la Foire agricole de Libramont... Un agriculteur refuse que ses terres fassent partie du réseau Natura 2000, et accuse Natagora de lui voler ses terres... Natagora, Natura 2000... Les termes sont proches, mais sont pourtant bien distincts... Ce que le journaliste n'a malheureusement pas relevé! égratignant au passage notre association, en ce week-end de célébration de l'agriculture, justement... Natagora a obtenu un article remettant l'église au milieu du village quelques jours plus tard... Nous en avons déjà parlé dans le cadre du LIFE Prairies bocagères mais prenons nous aussi le temps de redéfinir le réseau Natura 2000 !

Infos issues de natura2000.wallonie.be

Natura 2000, un réseau européen pour la biodiversité

Face à l'érosion de la biodiversité, l'Union européenne a réagi en lançant la création d'un vaste réseau écologique sur toute l'étendue de son territoire.

Son but ?

Protéger les habitats naturels et les espèces animales ou végétales menacées.

Pour structurer ce réseau, l'Union européenne a dressé une liste d'habitats naturels et d'espèces (aussi bien des animaux que des plantes) représentant le patrimoine européen le plus menacé. Chaque Etat membre est tenu de proposer une liste de sites permettant d'assurer, sur son territoire, la protection de ces milieux naturels, de la faune et de la flore sauvages.

Ce réseau n'exclut pas les activités humaines ! Il faut ainsi trouver un équilibre entre celles-ci et la conservation des milieux naturels.

Ce réseau est un outil nécessaire pour assurer un avenir à la diversité biologique, indispensable à l'homme…

La Wallonie au sein du réseau européen Natura 2000

La Wallonie abrite de nombreux habitats et espèces rares faisant partie du patrimoine biologique européen. Cette diversité s'explique par sa **position géographique** : elle est en effet concernée par deux régions biogéographiques, la région atlantique et la région continentale et se trouve de surcroît sous l'influence des régions boréale au nord et méditerranéenne au sud.

Par ailleurs, les **activités agropastorales**, c'est-à-dire les techniques de cultures et de pâturage développées au cours des siècles, ont favorisé les habitats ouverts et maintenu une diversité de landes, de pelouses et de prés de fauche.

En Wallonie, comme dans tous les pays de l'Union, la sélection des sites du réseau Natura 2000 est basée sur **deux directives européennes**.

- La **Directive Oiseaux** de 1979 s'attache à la protection des oiseaux sauvages au sein d'un réseau écologique tenant compte de leurs habitats, mais également des mouvements migratoires.
  Chez nous, la Directive Oiseaux préserve 101 espèces d'oiseaux nicheurs ou migrateurs.

- La **Directive Habitats** de 1992 vise la création d'un réseau écologique pour la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de la flore et de la faune (autres que les oiseaux) rares ou menacées.
  En Wallonie, la Directive Habitats est concernée par 44 habitats naturels et 31 espèces.

Il s'agit justement des deux Directives menacées par la révision souhaitée par l'Union européenne, et pour la protection desquelles Natagora a participé à la grande consultation européenne « **Nature Alert** » !!

Les sites Natura 2000 couvrent **13% de la Wallonie**, créant un réseau solide pour protéger les espèces et les habitats naturels présents sur notre territoire.

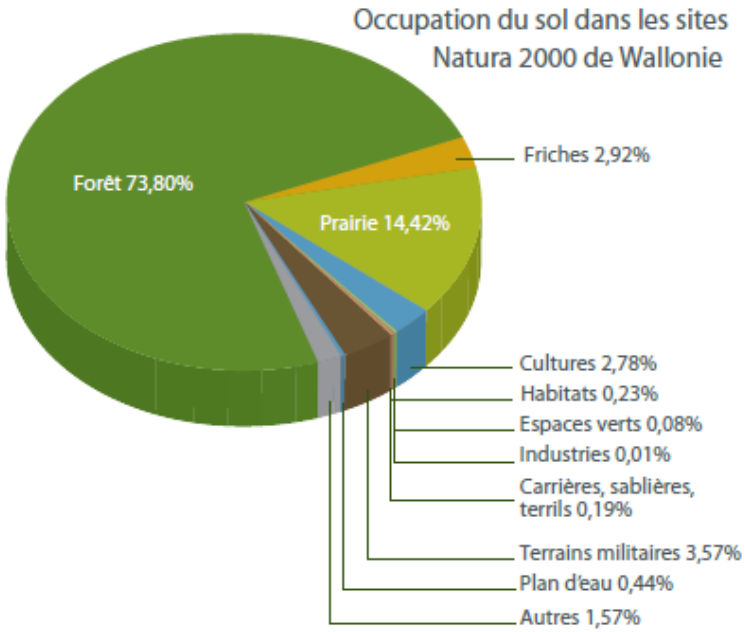

Qu'en est-il de la gestion des sites Natura 2000 ?

Pour chaque type d'habitat, chaque espèce ⇨ **mesures de gestion propres** en fonction de ses caractéristiques afin de conserver l'ensemble de ce patrimoine naturel.

Les sites Natura 2000 ÷ zones **où** les habitats et les espèces sont regroupés selon leurs exigences, leurs besoins et les menaces qui pèsent sur eux.

⇩

Mesures de gestion adéquates adoptées pour chacune des zones

⇦ Indemnités financières compensatoires, Incitants financiers Avantages fiscaux

Historique

- 2001 : publication du décret Natura 2000 relatif à la conservation des sites Natura 2000 et de la faune et de la flore sauvages
- 2002 : le Gouvernement wallon propose à l'Europe une liste de 240 sites et met en place une protection préventive de ceux-ci
- 2004 : la Commission européenne valide cette liste
- 2005 : inventaires biologiques et cartographie détaillée des sites : cet important travail qui se poursuit, permettra d'avoir une réelle connaissance des richesses biologiques au sein de chaque site Natura 2000 et, sur cette base, de déterminer les mesures de gestion à appliquer
- 2008 : avant-projets d'arrêtés de désignation de huit premiers sites, avis des commissions de conservation et enquête publique
- 2009 : adoption et publication officielle de ces huit arrêtés de désignation
- 2010 : régime de protection provisoire sur l'ensemble du réseau Natura 2000 en Wallonie
- 2011-2012 : élaboration des arrêtés de désignation pour l'ensemble des sites Natura 2000
- 2012-2013 : Les 240 sites Natura 2000 pré-désignés ont été soumis à enquête publique dans les 218 communes concernées
- 2014 : adoption de 52 arrêtés de désignation et poursuite des inventaires scientifiques ainsi que des travaux de gestion et de restauration entrepris depuis plusieurs années

En ce mois de juillet, sur proposition du Ministre de la Nature, René Collin, le Gouvernement wallon a adopté les projets d'arrêté de désignation de 32 nouveaux sites Natura 2000. Ceux-ci couvrent une surface totale d'environ 14.975,49 hectares, qui se répartissent sur 75 communes.

Parmi ces sites Natura 2000, le Bois de Famenne à Humain et Aye, est situé en partie sur le territoire de notre régionale (Marche-en-Famenne) !

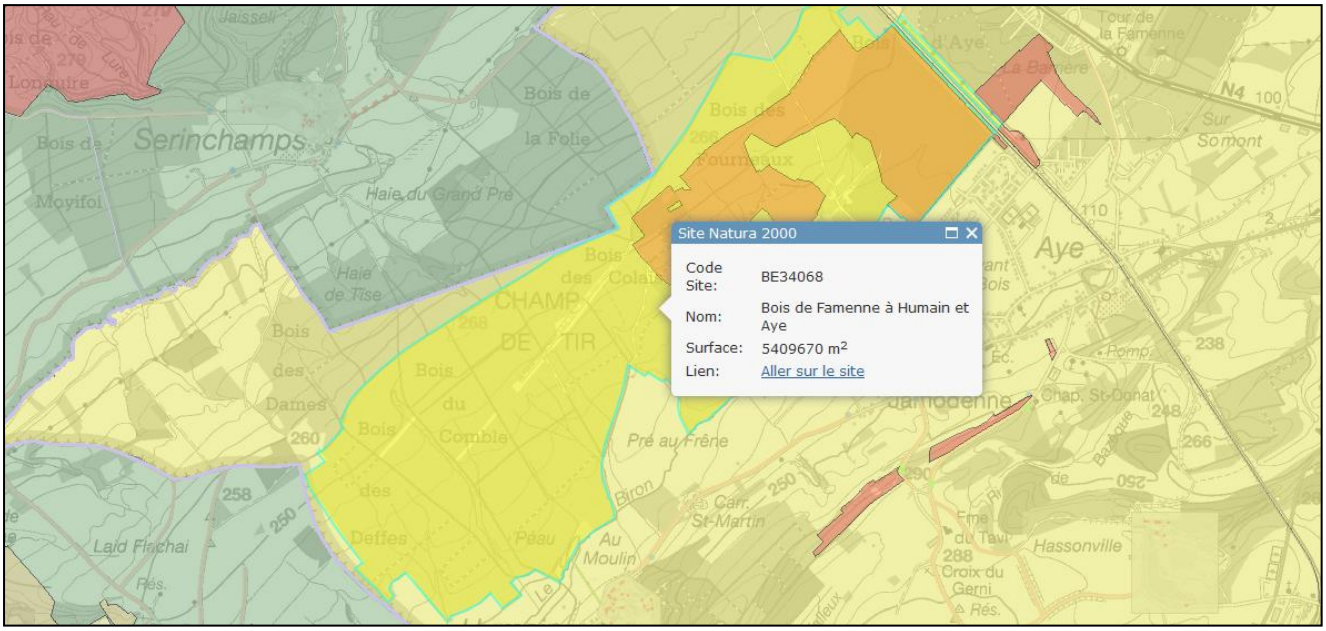

« Ce site comprend une grande partie du massif forestier famennien situé au nord de Humain et Aye. Il est en majeure partie feuillu et composé de chênaie-charmaie famennienne, même si la partie septentrionale de ce massif est davantage enrésinée. Des cordons de forêt alluviale longent une partie des ruisseaux parcourant le site. Les milieux ouverts représentent une faible proportion du site et se concentrent pour la plupart le long d'une ouverture (champ de tir) située au cœur du massif. On y retrouve essentiellement des praires et pelouses maigres et des fragments de landes. En termes d'espèces animales, le Bois de Famenne à Humain et Aye est un site favorable au damier de la succise et abrite, entre autres oiseaux forestiers, le pic mar et la bondrée apivore. »

Le damier de la succise

La bondrée apivore

Le Ministre Collin cède au lobby de la chasse !

Communiqué de presse du 9 juillet 2015

Le projet d'arrêté du Ministre René Collin modifiant les modalités de nourrissage dissuasif du sanglier a été approuvé ce jour par le Gouvernement wallon. Ce projet, qui sera soumis à l'avis du Conseil d'État avant son adoption, détricote la principale mesure destinée à réguler l'équilibre forêt – faune sauvage et à mettre fin aux dérives de certains chasseurs. Le nourrissage du sanglier pourra désormais être maintenu toute l'année, même en l'absence de risque pour les cultures. Le Ministre René Collin redonne ainsi la main au seul monde de la chasse et à ses dérives, rendant plus difficile, voire impossible, la gestion durable de pans entiers de la forêt wallonne.

Le nourrissage du grand gibier permet aux chasseurs de maintenir des densités de cervidés et sangliers bien au-delà de la capacité d'accueil naturelle de nos forêts. Cette pratique a fait doubler les populations de cervidés et tripler les populations de sangliers en une vingtaine d'années. Certains territoires de chasse maintiennent des densités en sangliers jusqu'à 10 fois supérieures à la normale pour s'assurer des prélèvements pléthoriques. Il en découle des dégâts importants à la forêt, aux cultures et à la biodiversité. La régénération naturelle de la forêt n'est plus possible dans certaines zones, tandis que les essences forestières et herbacées caractéristiques ont disparu sur de larges territoires sous la pression du gibier. Les dégâts de gibier aux plantations n'affectent pas seulement les propriétaires et gestionnaires forestiers : c'est l'ensemble de la filière bois qui est pénalisée par les pertes de valeur ou le découragement des propriétaires qui arrêtent la sylviculture.

Pour gérer cette problématique, le Gouvernement wallon avait adopté en juillet 2012 un plan de réduction des densités de grand gibier à l'initiative du Ministre

Carlo Di Antonio. En octobre 2012, il adoptait un arrêté prévoyant des dispositions transitoires pour gérer les surdensités dans les territoires de chasse « points noirs », pratiquant du nourrissage intensif. Ces dispositions transitoires prévoyaient l'interdiction généralisée du nourrissage des sangliers, d'octobre à mars, en dehors des périodes de risque pour les cultures, dès cette année 2015. L'appel du Ministre Di Antonio à réduire les densités a été entendu par le monde de la chasse qui a augmenté substantiellement les prélèvements lors des saisons de chasse qui ont suivi. Seuls quelques dizaines de territoires récalcitrants (en particulier des chasses « à fric »), pourtant visés par les dispositions transitoires, n'ont pas répondu à l'appel.

L'évaluation des dispositions transitoires réalisée par l'Administration concluent à la nécessité de maintenir l'interdiction du nourrissage du gibier en dehors de la période de sensibilité des cultures.

Le Ministre René Collin fait une belle marche-arrière par rapport aux dispositions prises pour réduire la densité excédentaire en sangliers par son prédécesseur, sans qu'aucun élément nouveau ne le justifie. Le nouvel arrêté ne permettra plus de gérer les excès des territoires déviants puisqu'il autorise le nourrissage toute l'année sans justification. Ce texte, soumis formellement au Conseil Supérieur de la chasse a notamment fait l'objet d'avis d'initiatives très critiques des Conseils Supérieur des Forêts et de la Filière Bois et de la Conservation de la Nature, instances représentatives des acteurs de la ruralité, ceci sans que leurs avis ne soient pris en compte par le Ministre.

Nos associations regrettent l'absence de concertation entre les parties prenantes et le peu de considération porté à la fonction consultative alors même que le Gouvernement entend réformer celle-ci. Elles dénoncent le poids accordé à ce qui n'est rien d'autre que le hobby de quelques-uns par rapport aux enjeux de la gestion durable des forêts et de la préservation de la biodiversité.

29 août 2015
La Nuit Européenne des Chauves-souris

" Protection : Les chauves-souris sourient "

Au crépuscule du 29 août, des milliers de curieux guetteront le battement d'ailes des chauves-souris. Les passionnés des mammifères volants en profiteront pour présenter la bonne santé de leurs populations. Un constat positif pour cette nuit des chauves-souris, résultat des actions de protection menées à leur égard.

Catastrophique dans certaines régions du monde, l'état des populations de chauves-souris européennes s'améliore.

Frédéric Forget, responsable du groupe de travail « chauves-souris » de Natagora, explique : « À partir des années 40, les effectifs de chauves-souris se sont effondrés. Dans certaines régions, jusqu'à 95% des individus ont disparu, faisant des chiroptères l'ordre des mammifères de nos contrées le plus menacé. Mais, depuis une dizaine d'années, les effectifs remontent lentement. »

Les actions de protection mises en place ces dernières décennies en faveur de ces mammifères portent leurs fruits. Les plantations de haies, la pose de grilles sur les cavités d'hibernation, le creusement de mares ou encore l'interdiction de certains pesticides ont eu un impact non négligeable. « À l'heure où une espèce disparaît toutes les 20 minutes, c'est ce petit cocorico européen que les passionnés veulent partager lors de la Nuit de la Chauve-souris. Pour ce faire, nous emmenons le public sur le terrain avec spots et détecteurs pour observer nos différentes espèces. », poursuit Frédéric Forget.

Oreillard roux (*Plecotus auritus*)
Photo : Jean-Louis Gathoye

Site d'hibernation protégé
Photo : Gilles San Martin

Le déclin de la biodiversité n'est donc pas une fatalité. Nous avons les moyens d'agir, nos chauves-souris en sont la preuve ! Mais Natagora ne se trompe pas de message non plus : si la situation s'améliore, elle reste néanmoins complexe. Les populations actuelles ne sont que l'ombre de ce qu'elles étaient il y a quelques dizaines d'années. Et, hors Europe, les effectifs continuent à régresser. « Tout ne va donc pas bien, mais nos efforts portent leurs fruits, intensifions-les ! »

Ce 29 août, petits et grands auront donc l'occasion d'en apprendre un peu plus sur ces étranges créatures et de rencontrer les dizaines de bénévoles qui les étudient toute l'année. Lors de la Nuit des Chauves-souris, ils font découvrir au public leurs mœurs particulières, leurs techniques de chasse au sonar et même leurs étonnants cris grâce à des détecteurs d'ultrasons.

Films, animations pour enfants, balades nocturnes, expositions et bien d'autres activités seront de la partie pour vous plonger, le temps d'une soirée, dans le monde de ces mammifères ailés sur lesquels veillent de nombreux noctambules passionnés.

Infos pratiques :

- Quand ? Le samedi 29 août 2015
- Pour qui ? Pour tous et gratuit
- Où ? Partout à Bruxelles et en Wallonie
- Plus d'infos ? www.natagora.be/chauvesouris

Nuit des chauves-souris

Samedi 29 août 2015

Protection : les chauves-souris SOURIENT

PARTEZ À LA DÉCOUVERTE D'ANIMAUX AUSSI ÉTRANGES QUE MYSTÉRIEUX !

Plus de 40 sites en Wallonie et à Bruxelles proposent balades nocturnes, projections, exposés, questions-réponses...

PROGRAMME COMPLET SUR
www.natagora.be/chauvesouris

150603 – É.R. : Philippe Funcken – Natagora asbl – Rue Nanon 98 - 5000 Namur | Illustration : Alice B.

natagora
la nature avec vous

l'avenir.net PROXIMAG NOSTALGIE

La Nuit Européenne des chauves-souris passe aussi par la Famenne !

Rendez-vous le 29 août 2015

à Malagne la Gallo romaine,

rue du Coirbois à Rochefort

" Protection : Les chauves-souris sourient "

Au programme :

- À 15 h : départ d'une visite guidée entre champs et bois « Du papillon au loup »
- À 17 h : conférence « Le loup à notre porte ? »
- À 17 h : atelier pour enfants, grimage et fabrication d'empreintes d'animaux
- À 18 h : film sur les chauves souris et présentation

- À 19 h : barbecue (sur inscription auprès de Robert Vanhamme : robrnob@gmail.com ou 0498 100 271)
- À 20h30 : balade nocturne « Chauves-souris »

Découverte exceptionnelle d'une colonie de chauves-souris rares

Communiqué de presse du 22 juillet 2015

On la cherchait depuis des années et elle vient d'être trouvée : une colonie de reproduction de petits rhinolophes dans la région de Han-sur-Lesse ! Cette chauve-souris est une des plus menacées en Belgique et avait quasi disparu à cause de l'utilisation massive de pesticides et de l'arrachage des haies et des bocages.

Depuis des années, Plecotus, le groupe de travail « chauves-souris » de Natagora, supposait l'existence d'une colonie de petits rhinolophes dans les environs de Han-sur-Lesse. Estimée à 300.000 individus au milieu du XX° siècle, la population de cette espèce a chuté drastiquement pour frôler l'extinction dans nos contrées. Jusqu'il y a peu, seulement 3 à 4 colonies de reproduction étaient connues en Wallonie !

La découverte a eu lieu lors d'une soirée de capture menée aux abords d'une grotte des environs de Belvaux, dans le domaine des Grottes de Han. Sur place, les spécialistes sont rapidement bluffés par le nombre de petits Rhinolophes présents. Alors que la présence d'un ou deux individus est déjà un exploit dans ce genre de recensement, ils en trouvent 25 différents, dont deux femelles allaitantes ! Les femelles sont alors équipées d'un minuscule émetteur, collé sur le dos, pour permettre de suivre leurs déplacements et ainsi localiser la colonie.

Le lendemain, une équipe explore les environs. Aux alentours du lieu de capture, les spécialistes perçoivent un signal très clair. Ils le suivent jusqu'à une petite résidence secondaire située à un petit kilomètre de là. L'excitation

va croissante. Dans le grenier du bâtiment, en ouvrant le trapillon, ils n'en croient pas leurs yeux : une trentaine d'individus, dont des mères avec leur jeune accroché sur le ventre sont suspendus au plafond ! Quelle découverte !

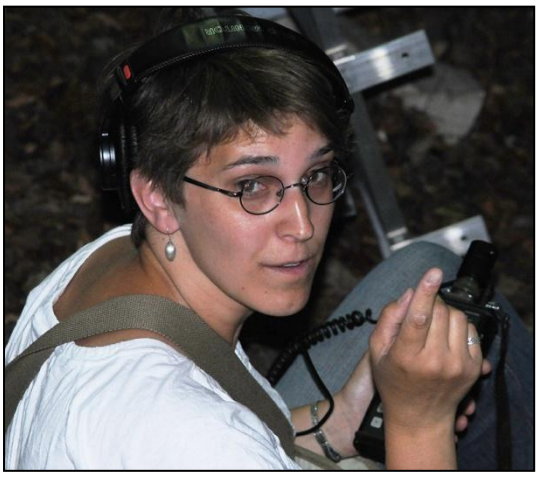

La colonie est alors laissée en paix pour ne pas la déranger. Pierrette Nyssen, responsable du groupe Plecotus de Natagora, explique : « Deux jours plus tard, nous sommes retournés sur place pour compter le nombre d'individus à la sortie du gîte grâce à des détecteurs d'ultrasons. Nous avons comptabilité en tout 35 individus auxquels il faut rajouter 5 jeunes aperçus dans le grenier après la sortie de la colonie. Cette maison abrite également une colonie de pipistrelle et un oreillard semble partager le grenier avec les Rhinolophes, ce genre de co-habitation n'était pas connue jusqu'à présent ».

Cette découverte a pu être menée grâce à une collaboration entre Natagora et Guy Deflandre, chiroptérologue bien connu dans la région, ainsi que son collègue Jean-Marie Robert, avec qui il a conçu le module de capture. Les recherches, quant à elles, ont été rendues possibles par la Société des Grottes de Han, qui gère l'endroit où ont eu lieu les captures et ont par ailleurs aménagés un de bâtiment en vue d'accueillir des colonies de reproduction de chauves-souris.

Les projets LIFE Prairies Bocagères et LIFE Pays Mosan de Natagora, tous deux actifs dans la région, se chargeront dans les années à venir d'améliorer les sites de chasse aux alentours de cette nouvelle colonie pour que haies, vergers, prairies naturelles et autres mares puissent fournir à nos chers petits Rhinolophes un habitat de chasse de qualité et des insectes à profusion.

Thibaut Goret, responsable du LIFE Prairies Bocagères, et présent également sur les lieux lors des premières captures, explique l'impact de cette découverte : « Le petit rhinolophe est une espèce fortement menacée au niveau européen. Avec cette découverte, nous allons dans un premier temps veiller à la pérennité de la colonie, puis continuer à créer des corridors écologiques pour que l'espèce retrouve son statut d'autrefois. Pour ce faire, nous replantons, notamment des haies, veillons à remettre en état le bocage, et continuons à étudier l'écologie de l'espèce. »

Le petit rhinolophe

Cette toute petite chauve-souris a beaucoup souffert des changements de pratiques agricoles et forestières du dernier siècle. Très timide, le petit rhinolophe ne s'écarte jamais des éléments linéaires arborés tels que les lisières, les haies ou les alignements d'arbres, lors de ses déplacements. Il se nourrit dans ces mêmes alignements ou dans les forêts feuillues indigènes, idéalement avec un sous-bois dense. En hiver, on le retrouve, enroulé dans ses ailes, dans les sites souterrains à maximum quelques kilomètres de sa colonie de reproduction.

Cette chauve-souris de petite taille possède un pelage dorsal gris-brun, et son ventre est gris à gris-blanc. Au repos et en hibernation, le petit rhinolophe s'enveloppe de ses ailes, ne laissant apparaître que son museau en forme de fer à cheval, d'où le nom de petit fer à cheval qui lui est parfois donné. Il émet des ultrasons par les narines à une fréquence très élevée dépassant les 100 KHz.

Longueur tête et corps : 37-45 mm
Envergure : 192-294 mm
Poids : 4,5-7 g.

Le Coin des Irréductibles!

Nous sommes tous les jours témoins de magnifiques tableaux naturels, parfois rien qu'en regardant par la fenêtre, vers notre jardin. Notre région de Famenne est une des plus belles qui soient, et je vous invite à partager vos émerveillements...

Ce mois-ci, notre ami Pascal nous partage son reportage de son expérience de la prairie fleurie !

« Juste après le semis de quelques graines restant du projet Biodibap 2 et des graines reçues dans le bimensuel de Natagora… J'avoue que j'ai « chargé » !

C'était en avril… »

« En mai !

Ça commence à sortir …

j'étais impatient et dubitatif aussi… »

« Première fleur (fin mai) !

La question était :

de quelle couleur sera-t-elle ? »

« …Une soirée, début juin,

et le festival commence… »

« Ce 8 juin, durant ma pause ce midi :

premier papillon ! »

Patience récompensée !

« Le jardin à son, apogée, début juillet »

Reportage photo de Pascal Woillard, de On : Le Jardin

A voir, à transmettre, à méditer...

" Pesticides et santé : l'équation sans solution "

Documentaire d'Andreas Rummel, diffusé sur ARTE en mars 2015

Au milieu des années 1990, des milliers de bovins meurent dans les étables. Malformations des veaux, fausses couches des vaches et problèmes de stérilité déciment les troupeaux. Les agriculteurs eux-mêmes ne sont pas épargnés et rencontrent divers graves problèmes de santé. Un éleveur de porcs danois a comparé sur plusieurs années les taux de pesticide dans l'alimentation de ses animaux et ceux de malformation des porcelets. Des chercheurs français, eux, ont mené une étude méthodique sur le problème. Les très longues et laborieuses analyses entreprises finissent par aboutir : les bêtes malades présentent dans leur organisme un taux très élevé de glyphosate – le désherbant le plus vendu au monde. Or, l'immense majorité des rations servies aux bêtes dans le nord de l'Europe proviennent de céréales OGM importées d'Amérique, dont les graines contiennent de grandes quantités de cet herbicide, pour l'instant défendu bec et ongles par le puissant lobby agro-alimentaire européen.

Lien vers la vidéo

" E-penser : 10 choses à savoir sur l'univers "

Bruce Benamran, émission internet de vulgarisation scientifique, 2014

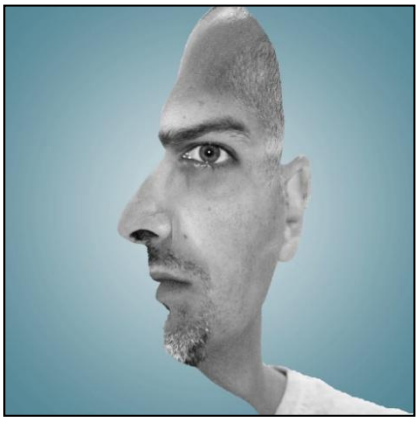

Pourquoi bâiller, c'est contagieux ? Qu'est-ce qu'un trou noir ? Comment se forment les arc-en-ciel ? Aristote a-t-il eu raison au moins une fois de son vivant ? Pourquoi 42 ? Docteur qui ? A quoi a vraiment servi Einstein ? Le boson de Higgs ?! Le lolcat de Schrödinger...

L'univers est un vaste sujet qu'on abordera sur beaucoup d'épisodes. Alors autant poser les bonnes bases de suite : qu'est-ce que l'univers ? Quels sont son âge, sa taille, sa forme, sa composition ? On va se poser sur deux épisodes pour lister les éléments qui nous serviront de base pour la suite (le big bang, les trous noirs, les nébuleuses, les super nova, etc.). Alors restez curieux, et prenez le temps d'e-penser.

Lien vers la première partie

Lien vers la deuxième partie

Les insolites du mois...

« Deux incroyables espèces de nudibranches : le "mouton" s'appelle Costasiella kuroshimae et le "lapin" Jorunna parva »

Source Patrick Baud, aka Axolot, via @axolotblog

A bientôt ...